

ANNEXE 1

Déclaration de participation et autorisation de diffusion à titre gracieux
CANDIDAT-LECTEUR MINEUR - « SI ON LISAIT À VOIX HAUTE »

NOUS, SOUSSIGNES :

Parent 1 : **M./Mme** (nom).....(prénom).....né(e) leà.....

Domicilié au

TelEmail :.....

ET/ Parent 2 : **M./Mme** (nom).....(prénom).....né(e) leà.....

Domicilié au

TelEmail :.....

- Déclarons et garantissons être ensemble les seuls titulaires de la pleine autorité parentale sur notre Enfant mineur dénommé :

M. Melle (nom)(prénom).....

né(e) le :.....à.....

- Nous déclarons souscrire à la présente avec le plein consentement de notre Enfant ;

- Nous certifions que toutes les informations et déclarations ci-après sont parfaitement exactes ;

- Nous déclarons, tant pour nous-mêmes que pour notre Enfant, et avec son consentement :

- avoir été informés que la société ROSEBUD Productions, SAS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 513 416 024, dont le siège social est situé 89 rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris (75011) (ci-après « la Société »), envisage de produire, un programme audiovisuel qui consiste en **UN CONCOURS DE LECTURE A HAUTE VOIX**, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et France Télévisions (ci-après « le Programme »).
- **avoir pris connaissance du Règlement du concours** accessible à l'adresse URL: <https://www.lumni.fr/article/le-reglement-du-concours-de-lecture-a-voix-haute> et accepter sans aucune réserve ledit Règlement et notamment les dispositions relatives à la cession des droits de propriété intellectuelle et des attributs de la personnalité (article 12) et relatives à l'utilisation des données personnelles (article 13).
- accepter de participer gracieusement au Programme et ainsi d'être suivis et filmés.
- être conscients que pendant le tournage nous ne serons soumis à aucune instruction de la part de la Société.
- savoir que le Programme sera enregistré en France, pour être ensuite diffusé sur l'antenne de **France 5** et, le cas échéant sur les chaînes du **Groupe France Télévisions**, sur les sites internet et réseaux sociaux de la Société et du Groupe France Télévisions et/ou supports tels que sur réseaux de communication électronique (notamment internet/téléphonie fixes et/ou mobiles) etc.
- autoriser à titre gracieux la Société, à procéder à la fixation, de tout attribut de nos personnalités et à exploiter les enregistrements et photographies ainsi réalisés de nos images, voix, noms, prénoms et/ou pseudonymes ainsi que tous autres attributs de notre personnalité et informations biographiques nous concernant (ci-après dénommés « les Enregistrements ») dans les conditions ci-dessous.

- Autorisation de captation et de diffusion :

Nous sommes volontaires à une telle captation, diffusion et exploitation des attributs de nos personnalités et cédon à **titre gracieux**, sous les garanties de droit commun, à la Société, ainsi qu'à tout partenaire et notamment le diffuseur du Programme, à titre exclusif, l'ensemble des droits afférents aux Enregistrements et notamment le droit de les diffuser en tout ou partie sur tous supports et par tous procédés, **dans le monde entier et pendant une durée de 5 (CINQ) ans** à compter de la signature des présentes et ce pour tout usage, notamment publicitaire et/ou promotionnel et/ou commercial.

La Société pourra exploiter, dans le cadre de ce programme, les Enregistrements sans nous en référer, et pourra céder et/ou concéder tout ou partie de ses droits à toutes personnes physiques ou morales de son choix sans avoir à nous en référer et sans que nous puissions prétendre à une quelconque rémunération.

L'exploitation des Images comprend leur reproduction et leur représentation intégralement et/ou partiellement pour un nombre illimité de diffusions, avec utilisation des images et des sons ensemble ou séparément, sur les chaînes de télévision (ondes hertziennes au sol, câble, satellites, télévision en clair, cryptée à péage, pay per view, video on demand...), notamment le groupe France Télévisions, ainsi que sous forme de vidéogrammes (notamment sans que cette liste soit limitative, sous forme de vidéocassettes, de DVD Vidéo et dans tous formats et standards présents ou à venir), en téléphonie et sur tous réseaux de communication électronique dont le réseau mondial Internet (et notamment sur les sites Internet du Groupe France Télévisions (notamment le site LUMNI) et sur les sites du parrain du Programme et/ou sur les réseaux sociaux), sous formes sonores, graphiques (publi-reportages, etc.), ainsi que pour toute communication interne et/ou externe (salons professionnels, magasins, conférences, etc.) ou tout autre moyen connu ou inconnu à ce jour, et ce, quelle qu'en soit la destination (commerciale, non commerciale, promotionnelle).

- Nous déclarons et acceptons expressément que la Société conserve toute liberté de diffuser et d'exploiter ou de ne pas diffuser ni exploiter en tout ou partie les Enregistrements.

- Nous déclarons savoir expressément que dans le cas où le Programme ne serait pas diffusé, en totalité ou en partie, nous ne pourrions réclamer aucune indemnité à la Société.

- Nous acceptons expressément, que conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la Société ou ses prestataires collectent, enregistrent et conservent les informations à caractère nominatif et/ou personnel nous concernant pour les besoins du Programme.
- Nous garantissons que les droits consentis aux présentes ne sont pas contraires à des droits consentis à des tiers et garantissons la Société contre tout recours à cet égard.
- Nous garantissons la Société ou toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait contre tous recours qu'un tiers pourrait engager à son encontre du fait de la réalisation et/ou de l'utilisation des Enregistrements.

En cochant la case ci-contre, nous reconnaissons avoir pris connaissance du Règlement, de la présente Déclaration, d'en avoir compris les termes et d'y consentir sans réserve.

Fait à Le/...../.....

Signatures* :

M./Mme.....

M./Mme.....

M.Melle (fils/fille)

**Par les 2 titulaires de l'autorité parentale. Si le père ou la mère biologique n'était pas titulaire de l'autorité parentale, et en cas d'existence d'un autre titulaire de l'autorité parentale, le préciser impérativement et faire signer ce titulaire. Le mineur pourvu de discernement appose sa signature (à l'appréciation des parents compte tenu de la connaissance qu'ils ont de leur enfant et, en tout état de cause à partir de 13 ans).*